

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Teréga S.A.  
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Teréga S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Teréga S.A.,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Teréga S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Actif immobilisé

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, l'actif immobilisé s'élève à M€ 1 953, soit 92 % des actifs de votre société. Il est constitué d'investissements relatifs au transport de gaz pour un montant de M€ 1 483 et au stockage pour M€ 470, tel que cela est présenté dans la note « Immobilisations transport et stockage » de l'annexe aux comptes annuels. Ces immobilisations sont une composante essentielle de la détermination du revenu autorisé pour les activités transport et stockage, qui sont des activités régulées.</p> <p>Immobilisations relatives au transport</p> <p>Le montant des acquisitions d'immobilisations de transport comptabilisées au titre de l'exercice 2023 s'élève à M€ 197.</p> <p>Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de postes de livraison.</p> <p>Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, dont votre société fait partie, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.</p>	<p>Notre approche d'audit concernant les immobilisations liées au transport a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ analyser les délibérations de la CRE et, le cas échéant, des autres organes compétents pour identifier les projets d'investissements et les dépassements qui n'ont pas été approuvés par la CRE et, le cas échéant, les autres organes compétents et identifier le traitement comptable retenu pour ces projets ;</li><li>▶ analyser, par entretiens avec la direction et sur un échantillon de projets, les investissements effectués, leur degré d'avancement, les autorisations obtenues ou en cours et les méthodes de comptabilisation, et corroborer ces éléments en examinant notamment la documentation juridique et technique disponible ;</li><li>▶ tester, par sondages, les mises en service d'immobilisations et notamment les dépenses d'investissements approuvées par la CRE et, le cas échéant, par les autres organes compétents ;</li><li>▶ analyser les immobilisations en cours et examiner si les projets abandonnés, le cas échéant, ont été dépréciés ;</li><li>▶ vérifier le rapprochement entre la base des immobilisations en comptabilité avec la Base d'Actif Régulé (« BAR ») déclarée auprès de la CRE.</li></ul> <p>Pour l'appréciation du risque identifié concernant les investissements liés au stockage, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ pris connaissance et examiné les procédures de prise d'inventaire ;</li></ul>

Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations de transport est un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de votre société, (ii) du risque que la CRE et, le cas échéant, les autres organes compétents n'approuvent pas les programmes d'investissements ni les dépassements de budget, cette situation entraînant la comptabilisation des investissements relatifs au transport non approuvés en tant que dépenses opérationnelles et (iii) de leur caractère déterminant dans le calcul du revenu autorisé.

#### Immobilisations relatives au stockage

Le montant des acquisitions d'immobilisations de stockage comptabilisées au titre de l'exercice 2023 s'élève à M€ 119.

Les investissements de stockage comprennent principalement du gaz coussin, des puits et des stations de compression. Ces actifs sont placés sous un régime de concessions soumis à l'approbation par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire. La durée des concessions est généralement de vingt-cinq ans. Comme précisé dans la note « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes annuels, la concession de Lussagnet arrivera à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2043 et celle d'Izaute le 25 octobre 2030.

Les immobilisations de stockage sont amorties comme précisé dans la note « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes annuels selon des durées indépendantes de la durée de la concession, détaillées dans la note précitée. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations de stockage comme un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de la société et compte tenu des éléments de jugement nécessaires pour déterminer leur durée d'amortissement, nonobstant les durées de concession et (ii) de leur caractère déterminant dans le calcul du revenu autorisé.

- ▶ apprécié les durées d'amortissement retenues au regard des modalités figurant à ce titre en annexe ;
- ▶ analysé les documentations juridiques et contractuelles des droits de concession et les dates de fin de concession ;
- ▶ estimé la durée de vie des immobilisations compte tenu des données historiques à notre disposition et de notre expérience du secteur d'activité.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Teréga S.A. par votre assemblée générale du 25 mai 2023 pour le cabinet MAZARS et du 23 septembre 2013 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZARS était dans la première année de sa mission et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:  
  
4EE312DD73B34BF...

David Couturier

Romain Lancner



**COMPTES SOCIAUX  
TEREGA SA 2023**

# BILAN ACTIF

En euros

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Frais de développement	16 522 264	8 418 969	8 103 295	9 916 912
Concessions,brevets et droits similaires	145 196 780	106 598 029	38 598 751	41 121 061
Autres immobilisations incorporelles	668 489	668 489	-	-
Immobilisations Incorporelles en cours	3 628 389	-	3 628 389	3 397 695
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>166 015 922</b>	<b>115 685 487</b>	<b>50 330 435</b>	<b>54 435 668</b>
Terrains	27 415 761	14 811 024	12 604 737	12 688 499
Constructions	113 307 316	51 472 551	61 834 765	61 344 767
Installations techniques, matériel	3 275 898 207	1 536 665 583	1 739 232 624	1 701 667 003
Autres immobilisations corporelles	12 596 311	8 032 976	4 563 334	4 387 324
Immobilisations Corporelles en cours	84 362 592	-	84 362 592	55 334 112
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 513 580 186</b>	<b>1 610 982 134</b>	<b>1 902 598 052</b>	<b>1 835 421 705</b>
Autres participations	331 973	-	331 973	331 973
Autres immobilisations financières	118 507	-	118 507	159 268
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>450 480</b>	<b>-</b>	<b>450 480</b>	<b>491 241</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>3 680 046 589</b>	<b>1 726 667 621</b>	<b>1 953 378 968</b>	<b>1 890 348 614</b>
Matières premières, approvisionnements	41 817 519	4 912 314	36 905 205	26 373 480
<b>STOCK</b>	<b>41 817 519</b>	<b>4 912 314</b>	<b>36 905 205</b>	<b>26 373 480</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	9 266	-	9 266	9 266
Clients et Comptes Rattachés	64 278 243	777 376	63 500 868	74 457 234
Autres créances	3 614 916	-	3 614 916	4 721 313
<b>CRÉANCES</b>	<b>67 893 160</b>	<b>777 376</b>	<b>67 115 784</b>	<b>79 178 547</b>
Disponibilités	22 666 668	-	22 666 668	34 763 863
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>22 666 668</b>	<b>-</b>	<b>22 666 668</b>	<b>34 763 863</b>
Charges constatées d'avance	393 547	-	393 547	741 092
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>132 780 160</b>	<b>5 689 690</b>	<b>127 090 470</b>	<b>141 066 248</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	14 572 189	-	14 572 189	17 329 000
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 827 398 939</b>	<b>1 732 357 311</b>	<b>2 095 041 627</b>	<b>2 048 743 862</b>

# BILAN PASSIF

En euros

	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	17 579 088	17 579 088
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 369	12 369
Ecart de réévaluation	109 004	109 004
Réserve légale	1 757 909	1 757 909
Réserves statutaires ou contractuelles	130 918	130 918
Autres réserves	170 597	170 597
Report à nouveau	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)</b>	<b>96 713 097</b>	<b>95 179 022</b>
Acompte sur dividendes en instance d'affectation	(47 002 087)	(45 991 289)
Subventions d'investissement	44 119 948	45 416 558
Provisions règlementées	414 085 063	376 235 341
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>527 675 906</b>	<b>490 599 517</b>
Provisions pour risques	761 815	865 322
Provisions pour charges	1 593 382	1 441 189
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 355 197</b>	<b>2 306 511</b>
Autres emprunts obligataires	1 410 434 703	1 410 434 703
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	51 368	56 997
Emprunts et dettes financières divers	49 530 003	26 283 687
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>1 460 016 074</b>	<b>1 436 775 387</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	162 620
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 998 887	61 645 962
Dettes fiscales et sociales	35 236 193	37 009 509
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 680 480	20 226 748
Autres dettes	78 892	17 608
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>104 994 451</b>	<b>119 062 447</b>
Produits constatés d'avance	-	-
Ecart de conversion passif	-	-
<b>DETTES</b>	<b>1 565 010 525</b>	<b>1 555 837 834</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 095 041 627</b>	<b>2 048 743 862</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

En euros

	31/12/2023		31/12/2022	
	France	Exportation	Total	
Production vendue de biens	198 012 503	-	198 012 503	306 723 386
Production vendue de services	493 584 245	-	493 584 245	492 248 435
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>691 596 748</b>	<b>-</b>	<b>691 596 748</b>	<b>798 971 821</b>
Production immobilisée			172 426 306	163 183 534
Subventions d'exploitation			21 311	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			574 895	323 631
Autres produits			435 572	175
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>865 054 832</b>	<b>962 479 161</b>
Achats matières premières & aut. approvisionnements (y.c. droits de douane)			244 190 903	318 399 750
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(10 499 464)	(477 322)
Autres achats et charges externes			224 935 043	242 566 217
Impôts, taxes et versements assimilés			11 198 132	11 274 677
Salaires et traitements			52 083 929	47 292 352
Charges sociales			26 664 991	28 302 734
Dotations d'exploitation aux amortissements sur immobilisations			108 741 695	116 211 741
Dotations d'exploitation aux provisions sur actif circulant			340 004	521 983
Pour risques et charges : dotations aux provisions			345 000	828 322
Autres charges			5 770 985	5 591 346
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>663 771 218</b>	<b>770 511 800</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>201 283 615</b>	<b>191 967 361</b>
Produits financiers de participations			16 286	34 065
Autres intérêts et produits assimilés			1 339 867	94 822
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>1 356 153</b>	<b>128 887</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 894 967	1 894 967
Intérêts et charges assimilées			27 292 594	27 330 778
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			<b>29 187 561</b>	<b>29 225 745</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>(27 831 408)</b>	<b>(29 096 858)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>173 452 207</b>	<b>162 870 503</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

En euros

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations en capital	396 463	2 426 088
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 965 992	13 393 403
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>10 362 455</b>	<b>15 819 491</b>
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	201 878	659 713
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	47 815 714	45 226 096
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>48 017 592</b>	<b>45 885 809</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(37 655 137)</b>	<b>(30 066 318)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	5 599 612	5 141 014
Impôts sur les bénéfices	33 484 361	32 484 149
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>876 773 440</b>	<b>978 427 539</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>780 060 343</b>	<b>883 248 517</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>96 713 097</b>	<b>95 179 022</b>

## FAITS MARQUANTS

### - NOUVEAU CADRE TARIFAIRE -

L'année 2023 aura été marquée par la définition de la part de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) des prochains tarifs ATRT8 et ATS3, qui entreront en vigueur en 2024, pour une durée de 4 ans (délibérations finales 2023-360 et 2023-361 du 14 décembre 2023).

### - CONFLIT EN UKRAINE -

La guerre en Ukraine a engendré des changements de flux de gaz en Europe avec un moindre approvisionnement en provenance du Nord de l'Europe ayant eu pour conséquence des congestions du réseau français. TEREGA a dû acheter et vendre du gaz de manière significative pour décongestionner le réseau. Les états financiers font ainsi apparaître des achats de gaz liés à la congestion pour 160 M€ et des ventes de gaz liées à la congestion pour 156,2 M€ en 2023 (contre respectivement 191 M€ et 187 M€ en 2022). La différence de 3,8 milliers d'euros sera restituée à TEREGA par le mécanisme du CRCP.

Ces changements de flux de gaz en Europe n'ont pas eu de répercussion significative sur les activités de stockage de gaz de l'entreprise au cours de l'année 2023.

La guerre en Ukraine n'a pas conduit la société à revoir l'évaluation de ses actifs ou de ses passifs.

### - CRCP -

Conformément aux dispositions de l'article L. 452-2 du code de l'énergie, la CRE fixe les méthodes pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux de gaz. Ces tarifs, qui couvrent l'ensemble des coûts supportés par leurs gestionnaires, sont établis en prenant notamment en considération :

- les charges d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des réseaux et des installations ;
- les charges de capital (amortissement et rémunération des actifs des transporteurs, des distributeurs, des terminaux méthaniers et des opérateurs de stockage).

Ils sont calculés à partir d'hypothèses de charges et de produits établies pour l'ensemble de la période tarifaire. Ces hypothèses présentent des incertitudes lors de la définition des tarifs, ces derniers disposent d'un mécanisme dit CRCP (compte de régularisation des charges et des produits) permettant de corriger, pour des postes préalablement identifiés, les écarts entre les charges et produits prévisionnels et ceux réellement constatés.

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des opérateurs européens, la norme IFRS 14, publiée par l'IASB en janvier 2014, est en cours de mise à jour avec une réflexion concernant le fonctionnement du mécanisme dit CRCP. Cette réflexion pourrait avoir des impacts sur l'arrêté et la présentation des comptes établis en normes françaises.

A date, la position de Teréga conduit à constater les régularisations l'année de leur constatation. Cette position pourrait être revue en fonction des éléments de doctrine à paraître.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

Teréga SA est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est à Pau, 40 avenue de l'Europe. Le groupe Teréga a pour mission d'offrir et de développer, sur le marché européen, un service de transport et de stockage de gaz naturel.

Les états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont établis par Teréga Holding. Un sous palier de consolidation est également établi aux bornes de la société Teréga SAS.

## PRINCIPES COMPTABLES

La situation a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

La situation au 31 décembre 2023 a été établie conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, mis à jour par le règlement ANC n° 2020-05 du 24 juillet 2020 et n° 2020-09 du 4 décembre 2020.

Les conventions générales comptables et adaptations professionnelles (C. Com R. 123-180 et PCG art.531.1) ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes retenues pour cette période n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La charge d'impôt comptabilisée au 31 décembre 2023 est calculée en appliquant un taux de 25,83% au résultat fiscal arrêté à cette même date.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Valeurs brutes

Sont inscrits au compte d'immobilisations incorporelles les logiciels et brevets acquis et créés par la société. Ils sont amortis sur leur durée probable d'utilisation. Figurent également à ce compte des droits de transit dans des réseaux de tiers amortis sur 10 ans. Enfin, des frais de développement sont également immobilisés.

### Amortissements

	DURÉE SOCIALE	DURÉE FISCALE
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	5 ANS	5 ANS
BREVETS ET LOGICIELS	5 ANS	3 ANS
DROIT DE TRANSIT	10 ANS	15 ANS

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Valeurs brutes

Les immobilisations corporelles sont portées à leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception de certains terrains acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de postes de livraison. Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431 6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.

Les investissements de stockage comprennent principalement du gaz coussin, des puits et des stations de compression.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 12 décembre 2006, la concession de stockage de gaz d'Izauthe a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 26 octobre 2005 et jusqu'au 25 octobre 2030.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 8 décembre 2017, la concession de stockage de gaz de Lussagnet a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 1er janvier 2043.

## Amortissements

Conformément à la mise en application du CRC 2002-10, les immobilisations sont amorties selon la durée de vie du bien.

	DURÉE SOCIALE	DURÉE FISCALE
MATÉRIEL INFORMATIQUE	5 ANS	3 ANS
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	10 ANS	5 ANS
MATÉRIEL DE TRANSPORT	10 ANS	5 ANS
MATÉRIEL DE BUREAU	10 ANS	5 ANS
MATÉRIEL TELECOM	10 ANS	5 ANS
AMÉNAGEMENTS TERRAINS	10 ANS	10 ANS
AMÉNAGEMENTS INSTALLATIONS GÉNÉRALES	10 ANS	10 ANS
AUTRES INSTALLATIONS GÉNÉRALES	10 ANS	10 ANS
AMÉNAGEMENTS INSTALLATIONS SOL AUTRUI	10 ANS	10 ANS
MOBILIER DE BUREAU	10 ANS	10 ANS
POSTES DE COMPTAGE	30 ANS	15 ANS
INSTALLATIONS TECHNIQUES	10 ANS	10 ANS
STATIONS DE COMPRESSION – RACC. SECTIONNEMENT	ENTRE 10 ET 30 ANS	ENTRE 5 ET 15 ANS
BÂTIMENTS	ENTRE 10 ET 25 ANS	ENTRE 10 ET 25 ANS
IMMEUBLES SUR SOL AUTRUI	25 ANS	25 ANS
SONDAGES SOUTERRAINS	25 ANS	25 ANS
GAZ COUSSIN	25 ANS	25 ANS
CANALISATIONS PRINCIPALES	50 ANS	25 ANS
STATION GNV	ENTRE 15 ET 30 ANS	ENTRE 15 ET 30 ANS
BRANCHEMENTS	50 ANS	25 ANS

La modification des durées d'amortissements, réalisée en 2008, a créé un écart entre les durées fiscales et sociales, et génère de ce fait la comptabilisation d'amortissements dérogatoires, pour un montant de 414 085 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Les immobilisations de stockage sont amorties selon des durées indépendantes de la durée de concession. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

## Variation des immobilisations et des amortissements

Tableau des immobilisations au 31/12/2023 (En milliers d'euros)

	VALEURS BRUTES AU 31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS CESSIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEURS BRUTES AU 31/12/2023
Frais de développement	15 210	1 313	-	-	16 522
Concessions Brevets Droits similaires	152 913	13 113	-	(20 829)	145 197
Autres Immobilisations Incorporelles	668	-	-	-	668
Immobilisations incorporelles en cours	3 398	14 614	-	(14 384)	3 628
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>172 189</b>	<b>29 040</b>	<b>-</b>	<b>(35 213)</b>	<b>166 016</b>
Terrains	26 681	758	(24)	-	27 416
<i>dont réévaluation</i>	109	-	-	-	109
Constructions					
Sol propre	75 718	3 488	(300)	-	78 906
Sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations générales	32 785	2 751	(13)	(1 121)	34 401
Installations Techniques, Matériel et Outillage	3 156 720	120 310	-	(1 132)	3 275 898
Installations générales	570	16	-	-	586
Autres immobilisations corporelles					
Matériel de transport	825	148	-	-	973
Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 402	1 292	-	(1 657)	11 037
Immobilisations corporelles en cours	55 334	157 834	-	(128 805)	84 363
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 360 035</b>	<b>286 597</b>	<b>(337)</b>	<b>(132 715)</b>	<b>3 513 580</b>

<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>491</b>	<b>-</b>	<b>(41)</b>	<b>-</b>	<b>450</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 532 715</b>	<b>315 637</b>	<b>(378)</b>	<b>(167 928)</b>	<b>3 680 046</b>

Tableau des amortissements au 31/12/2023 (En milliers d'euros)

		<b>AMORTISSEMENTS AU 31/12/2022</b>	<b>AUGMENTATIONS</b>	<b>DIMINUTIONS CESSIONS</b>	<b>AUTRES MOUVEMENTS</b>	<b>AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023</b>
Frais de développement		5 293	3 126	-	-	8 419
Concessions Brevets Droits similaires		1 11 792	15 636	-	(20 829)	106 598
Autres Immobilisations Incorporelles		668	-	-	-	668
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>117 753</b>	<b>18 762</b>	<b>-</b>	<b>(20 829)</b>	<b>115 685</b>
Terrains		13 993	818	-	-	14 811
	Sol propre	28 488	2 912	(152)	-	31 248
Constructions	Sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Install générales	18 670	2 682	(6)	(1 121)	20 225
Installations Techniques, Matériel et Outillage		1 455 053	82 745	-	(1 132)	1 536 666
	Installations générales	567	3	-	-	571
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	170	117	-	-	287
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 672	1 160	-	(1 657)	7 175
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>1 524 614</b>	<b>90 437</b>	<b>(158)</b>	<b>(3 910)</b>	<b>1 610 982</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

TOTAL

1 642 367

109 198

(158)

(24 739)

1 726 668

Les immobilisations corporelles sont constituées d'investissements relatifs à l'activité transport de gaz pour un montant de 2 355 842 milliers d'euros et au stockage pour 1 004 193 milliers d'euros.

Le montant des acquisitions d'immobilisations de transport comptabilisées sur l'exercice s'élève à 93 819 116 euros.

Le montant des acquisitions d'immobilisations de stockage comptabilisées sur l'exercice s'élève à 49 369 800 euros.

Par décret du 12 décembre 2006, la concession de stockage de gaz d'Izaute a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 26 octobre 2005 et jusqu'au 25 octobre 2030.

Par décret du 8 décembre 2017, la concession de stockage de gaz de Lussagnet a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 1er janvier 2043.

Tableau des immobilisations au 31/12/2023 - **Activité Transport** (En milliers d'euros)

	VALEURS BRUTES AU 31/12/2022	AUGMEN TATIONS	DIMINUTIONS, CESSIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEURS BRUTES AU 31/12/2023	
Frais de développement	11 093	1 220	-	-	12 313	
Concessions Brevets Droits similaires	109 498	9 148	-	(14 293)	104 353	
Autres Immobilisations Incorporelles	668	-	-	-	668	
Immobilisations incorporelles en cours	2 771	10 981	-	(10 368)	3 384	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>123 922</b>	<b>21 348</b>	<b>-</b>	<b>(24 660)</b>	<b>120 719</b>	
Terrains	10 873	22	(23)	-	10 872	
<i>dont réévaluation</i>	109	-	-	-	109	
Constructions	Sol propre	46 722	231	(253)	46 700	
	Sol d'autrui	-	-	-	-	
	Installations générales	19 919	1 461	(13)	(847)	20 520
Installations Techniques, Matériel et Outillage	2 241 617	80 604	-	(1 001)	2 321 221	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	-	11	-	-	11
	Matériel de transport	694	148	-	-	841
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 015	974	-	(1 121)	7 868
Immobilisations corporelles en cours	28 002	91 372	-	(83 452)	35 923	
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 355 842</b>	<b>174 824</b>	<b>(290)</b>	<b>(86 421)</b>	<b>2 443 956</b>	

<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>451</b>	<b>-</b>	<b>(41)</b>	<b>-</b>	<b>410</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 480 215</b>	<b>196 824</b>	<b>(331)</b>	<b>(111 081)</b>	<b>2 565 085</b>

Tableau des amortissements au 31/12/2023 - **Activité Transport** (En milliers d'euros)

		AMORTISSEMENTS AU 31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS, CESSIONS	AUTRES MOUVEMENTS	AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023
Frais de développement		3 742	2 292	-	-	6 034
Concessions Brevets Droits similaires		80 348	11 012	-	(14 293)	77 068
Autres Immobilisations Incorporelles		668	-	-	-	668
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>84 758</b>	<b>13 304</b>	<b>-</b>	<b>(14 293)</b>	<b>83 770</b>
Terrains		3 282	219	-	-	3 500
Constructions	Sol propre	17 000	1 847	(105)	-	18 742
	Sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Install générales	10 922	1 765	(6)	(847)	11 835
Installations Techniques, Matériel et Outillage		912 373	47 183	-	(1 001)	958 554
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	-	0	-	-	0
	Matériel de transport	154	104	-	-	258
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 336	822	-	(1 121)	5 037

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>949 067</b>	<b>51 940</b>	<b>(111)</b>	<b>(2 969)</b>	<b>997 926</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 033 825</b>	<b>65 244</b>	<b>(111)</b>	<b>(17 262)</b>	<b>1 081 696</b>

Tableau des immobilisations au 31/12/2023 - **Activité Stockage** (En milliers d'euros)

	VALEURS BRUTES AU 31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS, CESSIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEURS BRUTES AU 31/12/2023	
Frais de développement	4 116	93	-	-	4 209	
Concessions Brevets Droits similaires	43 415	3 966	-	(6 537)	40 844	
Autres Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-	
Immobilisations incorporelles en cours	627	3 633	-	(4 016)	244	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>48 157</b>	<b>7 692</b>	<b>-</b>	<b>(10 552)</b>	<b>45 297</b>	
Terrains	15 809	736	(0)	-	16 544	
<i>dont réévaluation</i>	-	-	-	-	-	
Constructions	Sol propre	28 997	3 257	(47)	32 206	
	Sol d'autrui	-	-	-	-	
	Installations générales	12 866	1 290	-	(274)	13 881
Installations Techniques, Matériel et Outillage	915 102	39 706	-	(131)	954 678	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	570	5	-	-	575
	Matériel de transport	131	-	-	-	131

	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 386	319	-	(535)	3 170
Immobilisations corporelles en cours		27 332	66 462	-	(45 354)	48 440
Avances et acomptes		-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>1 004 193</b>	<b>1 111 773</b>	<b>(47)</b>	<b>(46 294)</b>	<b>1 069 625</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>41</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>41</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 052 391</b>	<b>1 119 465</b>	<b>(47)</b>	<b>(56 847)</b>	<b>1 114 962</b>

**Tableau des amortissements au 31/12/2023 - Activité Stockage** (En milliers d'euros)

		AMORTISSEMENTS AU 31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS, CESSIONS	AUTRES MOUVEMENTS	AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023
Frais de développement		1 551	834	-	-	2 385
Concessions Brevets Droits similaires		31 444	4 623	-	(6 537)	29 530
Autres Immobilisations Incorporelles		-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>32 995</b>	<b>5 457</b>	<b>-</b>	<b>(6 537)</b>	<b>31 916</b>
Terrains		10 711	599	-	-	11 311
Constructions	Sol propre	11 488	1 065	(47)	-	12 506
	Sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Install générales	7 747	916	-	(274)	8 389
Installations Techniques, Matériel et Outillage		542 680	35 562	-	(131)	578 112
Autres immobilisations	Installations générales	567	3	-	-	570

corporelles	Matériel de transport	16	13	-	-	29
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 336	337	-	(535)	2 138
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>575 547</b>	<b>38 497</b>	<b>(47)</b>	<b>(941)</b>	<b>613 056</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>608 542</b>	<b>43 954</b>	<b>(47)</b>	<b>(7 477)</b>	<b>644 971</b>

## Mises au rebut des immobilisations

Des mises au rebut ont eu lieu sur l'exercice 2023 pour un montant de 24 739 K€ avec une valeur nette comptable nulle.

## IMMOBILISATIONS EN COURS

Les immobilisations en cours sont valorisées à leur coût de production comprenant les dépenses de matériel, les dépenses externes (sous-traitance) et une quote-part de dépenses de personnel.

Toute dépense liée à un projet d'investissement est comptabilisée systématiquement en charge.

Chaque fin de mois, une écriture de production d'immobilisation neutralise la charge au compte de résultat avec en contrepartie un compte d'immobilisation en cours.

Les dates de mise en service des immobilisations complexes s'entendent à la date de réception du PV de conformité de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour les canalisations et le stockage.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les frais d'acquisition de titres de participation sont rattachés au coût d'acquisition de l'actif. Ils sont amortis fiscalement sur 5 ans.

Les immobilisations financières se répartissent comme suit :

- Titres de participations pour 332 milliers d'euros :
  - 773 233 actions 3GRT pour 0,8 milliers d'euros,
  - 3 120 actions Déclaranet pour 312 milliers d'euros,
  - 19 200 actions Prisma pour 19 milliers d'euros.
  
- Dépôts et cautionnements pour 119 milliers d'euros.

## STOCKS ET EN-COURS

### Méthode

Les stocks sont évalués d'après la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût d'entrée en stock des articles comprend les frais réels accessoires d'achat (hors transport). Les travaux en cours sont valorisés à leur coût de production qui comprend les dépenses de matériel et les dépenses externes.

Les stocks au 31 décembre 2023 sont comptabilisés sur la base de l'inventaire annuel.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base de l'analyse détaillée de chaque article. La date de dernier mouvement de l'article est comparée à la date de clôture. La différence obtenue permet de calculer un nombre d'années qui détermine le pourcentage de provision.

NOMBRE D'ANNÉES	POURCENTAGE
- DE 3 ANS	0%
DE 3 À 4 ANS	10%
DE 4 À 5 ANS	20%
DE 5 À 6 ANS	30%
DE 6 À 7 ANS	40%
DE 7 À 8 ANS	50%
DE 8 À 9 ANS	60%
DE 9 À 10 ANS	70%
DE 10 À 11 ANS	80%
DE 11 À 12 ANS	90%
+ DE 12 ANS	100%

### Valeurs

En milliers d'euros

	GAZ ÉQUILIBRAGE	GAZ BESOINS PROPRES	QUOTAS CO2	MATÉRIEL			TOTAL
				Brut	Dépréciation	Net	
À l'ouverture de l'exercice	851	8 542	113	21 813	(4 945)	16 868	26 373
Variation	(674)	11 099	405	(331)	32	(298)	10 532
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>177</b>	<b>19 641</b>	<b>517</b>	<b>21 482</b>	<b>(4 912)</b>	<b>16 570</b>	<b>36 905</b>

## Quotas de CO<sub>2</sub>

Teréga SA est une entreprise soumise au système d'échange de quotas d'émission de l'Union Européenne.

La valeur comptable des stocks de quotas et unités assimilées portée au bilan de la société au 31 décembre 2023 s'élève à 517 385 €. Ces stocks sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les quotas et unités assimilées étant détenus afin de se conformer aux exigences de la réglementation, le modèle économique de Production a été retenu (cf ANC n°2012-03 du 4 octobre 2012).

Au titre de l'année 2023, Teréga SA estime avoir émis l'équivalent de 18 829 quotas de gaz à effet de serre. Cette estimation se base sur un croisement entre des relevés techniques réguliers et des projections de consommation.

## ÉTAT DES CRÉANCES

En milliers d'euro

	MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2023	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ - ACTIF	
		ÉCHÉANCES À MOINS DE 1 AN	ÉCHÉANCES À PLUS DE 1 AN
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>119</b>	<b>-</b>	<b>119</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTE VERSÉS SUR COMMANDES</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>-</b>
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>16 432</b>	<b>16 432</b>	<b>-</b>
Clients douteux ou litigieux	847	847	-
Autres créances clients	12 285	12 285	-
Personnel et comptes rattachés	27	27	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	210	210	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 004	3 004
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	3	3
	Subventions reçues	-	-
Groupe et autres associés	56	56	-
Débiteurs divers	-	-	-
<b>CHARGES À ÉTALER</b>	<b>14 572</b>	<b>2 757</b>	<b>11 815</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>394</b>	<b>394</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 526</b>	<b>19 592</b>	<b>11 934</b>

Les charges à étaler comprennent les frais d'émission des emprunts obligataires.

Les charges constatées d'avance sont composées de prestations facturées par d'autres sociétés du groupe Teréga.

## CAPITAUX PROPRES

Le capital est composé de 2 197 386 actions de 8 euros.

Le 25 mai 2023, l'Assemblée Générale a approuvé l'affectation du résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 95 179 milliers d'euros, telle que proposée par le Conseil d'Administration, et décide en conséquence de distribuer à Teréga SAS des dividendes pour un montant de 49 187 milliers d'euros, en complément de l'acompte sur dividendes de 45 991 milliers d'euros décidé le 14 décembre 2022.

En milliers d'euros

	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	VARIATION	AU 31 DÉCEMBRE 2023
Nombre d'actions	2 197 386	-	2 197 386
Capital social ou individuel	17 579	-	17 579
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12	0	12
Ecart de réévaluation	109	(0)	109
Réserve légale	1 758	(0)	1 758
Réserves statutaires ou contractuelles	131	0	131
Autres Réserves	171	(0)	171
Report à nouveau	-	-	-
Acompte sur dividendes	(45 991)	(1 011)	(47 002)
Résultat au 31 décembre 2023	-	96 713	96 713
Résultat de l'exercice 2022	95 179	(95 179)	-
Subventions d'investissement	45 417	(1 297)	44 120
Provisions réglementées	376 235	37 850	414 085
<b>TOTAL</b>	<b>490 600</b>	<b>37 076</b>	<b>527 676</b>

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

Tableaux de variation des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2023 :

*En milliers d'euros*

	AU 31/12/2022	MOUVEMENTS		AU 31/12/2023
		Augmentations	Diminutions	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>865</b>	<b>-</b>	<b>104</b>	<b>762</b>
Contentieux RH	135	250	135	250
Médaille du travail	1 190	72	-	1 262
MIP	117	-	35	82
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>1 441</b>	<b>322</b>	<b>170</b>	<b>1 593</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 307</b>	<b>322</b>	<b>273</b>	<b>2 355</b>

## ÉTAT DES DETTES

En milliers d'euros

	MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2023	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Autres emprunts obligataires	1 400 000	-	550 000	850 000
Emprunts et dettes financières divers	49 530	49 530		
Intérêts courus sur emprunts	10 486	10 486		
Avances et acomptes reçus	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 655	9 655		
Personnel et comptes rattachés	17 281	17 281		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	11 718	11 718		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	
	Taxe sur la valeur ajoutée	5 013	5 013	
	Autres impôts, taxes et assimilés	345	345	
Dettes fiscales et sociales	880	880		
Groupe et associés	-	-		
Autres dettes	79	79		
Produits constatés d'avance	-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>1 504 986</b>	<b>104 986</b>	<b>550 000</b>	<b>850 000</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 000			

La structure financière est composée :

- D'emprunts obligataires pour 1 400 000 milliers d'euros, dont :
  - Emprunt obligataire public pour 550 000 milliers d'euros, à échéance 2025, taux 2,200% ;
  - Emprunt obligataire public pour 500 000 milliers d'euros, à échéance 2030, taux 0,875% ;
  - Emprunt obligataire privé pour 350 000 milliers d'euros, à échéance 2035, taux 2,998%.
- D'une ligne de crédit d'une capacité de tirage de 250 000 milliers d'euros.

Teréga SA individuellement n'est pas soumis à des ratios bancaires mais le sous palier de consolidation aux bornes de la société Teréga SAS l'est.

## PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

DÉTAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/12/2023	31/12/2022
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>691 597</b>	<b>798 972</b>
Recettes de capacités de Transport	266 391	281 669
Recettes de capacités de Stockage	96 956	73 701
Accord inter-opérateurs	37 114	35 499
Recettes de raccordements et d'interface	2 641	2 357
Autres prestations de services	6 278	6 549
Autres produits d'activités	5 405	3 983
Ventes de gaz naturel pour équilibrage et congestion	198 013	306 723
Subvention	-	-
Recettes Stockage / Compensation TERECA	7 555	8 627
Recettes Stockage / Compensation GRT	71 245	79 862
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES TRANSPORT</b>	<b>514 899</b>	<b>636 078</b>
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES STOCKAGE</b>	<b>176 698</b>	<b>162 893</b>
<b>PRODUCTION IMMOBILISÉE</b>	<b>172 426</b>	<b>163 184</b>
<b>REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>575</b>	<b>323</b>
Reprise des provisions retraites	193	98
Transfert de charges d'exploitation	279	226

Le chiffre d'affaires est constitué :

- De la production vendue de services, elle correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, auxquelles s'ajoutent les recettes provenant des contrats de raccordement et de transit. L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.
- Des ventes de marchandises qui correspondent aux ventes de gaz pour l'équilibrage du réseau. Elles sont neutralisées par un compte d'achat de gaz et n'ont donc pas d'incidence sur le résultat. Ces ventes représentent 41,7 millions d'euros en 2023 contre 119 millions d'euros en 2022.
- Des flux de congestions pour 156,2 millions d'euros en 2023 (contre 187 millions d'euros en 2022). Ces flux annulent partiellement une charge de 160 millions d'euros de congestion en 2023 (contre 191 millions d'euros en 2022) que l'on retrouve dans le poste achat de matières premières et autres approvisionnements, créant un impact sur le résultat de -3,8 millions d'euros en 2023 (contre -4 millions d'euros en 2022), qui sera restituée à Teréga par le mécanisme du CRCP.

## CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation comprennent des dépenses d'investissements neutralisées par la production immobilisée.

En milliers d'euros

<b>NATURE DES CHARGES INCLUSES DANS LA PRODUCTION IMMOBILISÉE</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	21 401	
Variation de stock	2 991	2 831
Autres achats et charges externes	126 888	139 626
Impôts, taxes et versements assimilés	417	417
Salaires et traitements	12 414	10 898
Charges sociales	7 045	6 706
Autres charges d'exploitation	1 302	2 711
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>172 458</b>	<b>163 189</b>

La différence entre le total de ce tableau et la ligne "Production Immobilisée" du compte de résultat correspond à des natures de charges autres que les charges d'exploitation.

Les autres achats et charges externes se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	31/12/2023	31/12/2022
Autres achats	57 616	67 988
Sous-traitance générale	47 784	49 038
Locations et charges locatives	2 199	4 287
Entretiens et réparations	99 412	100 896
Primes d'assurance	1 455	2 436
Divers	1 964	1 940
Honoraires	6 340	7 160
Publicités	2 053	3 055
Transports	291	338
Déplacements, missions	2 720	2 521
Frais postaux	1 908	2 110
Services bancaires	120	121
Autres charges externes	1 072	670
<b>TOTAL</b>	<b>224 935</b>	<b>242 566</b>

## IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros

	31/12/2023	31/12/2022
Provision au titre de la période concernée	32 808	32 696
Contribution sociale	1 057	1 054
Crédits d'impôt	(414)	(1 278)
Solde d'impôt de l'année précédente	33	13
<b>CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>33 484</b>	<b>32 484</b>
<b>DÉCOMPOSITION DES CRÉDITS D'IMPÔT</b>		
MÉCÉNAT	76	625
RECHERCHE	221	542
FAMILLE	117	111

# AUTRES INFORMATIONS

## EFFECTIFS

EFFECTIF VENTILÉ PAR CATÉGORIE	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	293	287
OETAM	353	357
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>646</b>	<b>644</b>

EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ PENDANT L'EXERCICE	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	286	285
OETAM	352	358
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN</b>	<b>638</b>	<b>644</b>

## INTÉGRATION FISCALE

Teréga SA appartient au groupe d'intégration fiscale constitué par Teréga Holding.

## PARTIES LIÉES

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés mères et sont conclues à des conditions normales de marché.

## ENGAGEMENTS SOCIAUX

La recommandation ANC 2013-02 du 7-11-2013 modifiée le 5-11-2021 n'a pas d'impact sur le calcul des engagements sociaux de la société.

L'évaluation actuarielle des engagements sociaux en norme IAS 19 a été transmise en janvier 2024 par le cabinet Mercer.

Les montants ci-dessous sont issus de ce rapport.

*En milliers d'euros*

	CAA	IFC	MIP	MDT	PEC	Malakoff	CET	TOTAL
<b>Au 01/01/2023</b>	<b>7 965</b>	<b>6 324</b>	<b>4 168</b>	<b>929</b>	<b>163</b>	<b>53</b>	<b>3 385</b>	<b>22 987</b>
<b>Dotation</b>	<b>247</b>	<b>411</b>	<b>185</b>	<b>120</b>	<b>3</b>	<b>(53)</b>	<b>365</b>	<b>1 278</b>
Coût des services rendus	305	466	283	64	-	-	475	1 593
Coût des services passés	(289)	(239)	(218)	62	(2)	(15)	(2)	(703)
Charges d'intérêts	231	184	120	28	5	1	99	668
Réévaluation d'autres avantages long terme	-	-	-	(34)	-	(39)	(207)	(280)
<b>Reprise</b>	<b>(145)</b>	<b>(270)</b>	<b>(35)</b>	<b>(34)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(146)</b>	<b>(630)</b>
Versements de l'employeur	(145)	(270)	(35)	(34)	-	-	(146)	(630)
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>8 067</b>	<b>6 465</b>	<b>4 318</b>	<b>1 015</b>	<b>166</b>	<b>0</b>	<b>3 604</b>	<b>23 635</b>
Gains/pertes actuariels	(274)	(341)	(453)	-	(5)	-	-	(1 073)
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>7 793</b>	<b>6 124</b>	<b>3 865</b>	<b>1 015</b>	<b>161</b>	<b>-</b>	<b>3 604</b>	<b>22 562</b>

Les avantages du personnel sont principalement composés des éléments suivants :

- MIP (Mutuelle de l'Industries du Pétrole) : régime de complémentaire santé,
- Droit de Cessation Anticipé d'Activité (CAA) : régime de retraite dont le but est de fournir une allocation de retraite au salarié ayant une ancienneté suffisante en service posté,
- Indemnités de fin de carrière : versement en capital dû au salarié par l'entreprise lors du départ à la retraite,
- Médailles du travail : capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une certaine ancienneté groupe,
- PEC (Plan Epargne Choisie) : jours que les anciens détachés ont acquis et dont ils disposent pour partir plus tôt en retraite,
- Malakoff : régime de prévoyance,
- CET (Compte Epargne Temps) : dispositif qui permet aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits de congés rémunérés.

## ENGAGEMENTS REÇUS

En milliers d'euros

	31/12/2023	31/12/2022
Cautions bancaires clients	89 868	76 174
Cautions bancaires fournisseurs	11 443	10 008
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>101 311</b>	<b>86 182</b>

Au titre de la période pluriannuelle 2021 - 2025 d'allocation gratuite de quotas, Teréga SA doit recevoir :

NOMBRE DE QUOTAS ALLOUÉS	
2023	3 446
2024	3 446
2025	3 446

Ces données sont à jour de l'arrêté du 4 août 2022 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant la liste des exploitants d'installations soumises à autorisation pour les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour les exploitants d'installations pour lesquelles des quotas d'émission à titre gratuit sont affectés, pour la période 2021-2025.

## ENGAGEMENTS DONNÉS

### Refinancement 2024

L'emprunt obligataire de 550 000 milliers d'euros souscrit en 2015 arrive à échéance en août 2025. Teréga a souscrit des swaps afin de se couvrir contre une évolution défavorable des taux d'intérêts.

La couverture de trésorerie s'applique à la moitié du refinancement, soit 275 000 milliers d'euros au taux moyen de 2,91%.

Au 31 décembre 2023, la valorisation des swaps est défavorable pour Teréga pour un montant de 10 428 milliers d'euros. Ce montant constitue un engagement hors bilan pour Teréga SA jusqu'au débouclage de l'opération de refinancement.

### Garantie ICPE

Le 12 octobre 2022 Teréga SA a fourni une garantie ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement) à la préfecture du Gers, dans le cadre du forage du puits d'Izaute pour un montant de 1,5 millions d'euros. Cette garantie expirera en octobre 2030.

## RÉMUNÉRATION DE L'ACTIVITÉ DES ADMINISTRATEURS

La rémunération de l'activité des administrateurs pour l'exercice 2023 s'élève à 165 000€.

## **EVENEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE**

Pas d'événement postérieur à la clôture identifié.

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>		<b>31/12/2023</b>
<b>Résultat net</b>		<b>96 713</b>
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</b>		
- Reprise provision d'exploitation		(296)
+ Dotations aux amortissements d'exploitation		109 427
+ Dotations aux amortissements exceptionnels		47 816
- Reprise provisions exceptionnelles		(9 966)
+ Dotations aux amortissements financiers		1 895
- Résultat de cession		(195)
+/- Résultat financier		25 936
<b>MBA</b>		<b>271 330</b>
<b>(-) Variation du Besoin en Fond de Roulement (BFR)</b>		<b>(11 325)</b>
+/- Variation des stocks		(10 499)
+/- Variation des créances d'exploitation		10 932
+/- Variation autres créances liées à l'exploitation		1 106
+/- Variation des dettes d'exploitation		(12 864)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>		<b>260 005</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT</b>		
- Acquisition d'immobilisations		(172 448)
+ Prix de cession d'immobilisations		396
- Réduction d'immobilisations financières		41
+ Subventions d'investissements reçues		22
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(171 989)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT</b>		
- Dividendes versés		(96 190)
+ Emissions d'emprunts		40 000
+/- Dépôts et cautionnements		(2 986)
- Remboursements d'emprunts		(15 000)
- Intérêts versés		(27 293)
+ Produits financiers		1 356
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(100 113)</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>(12 097)</b>
Trésorerie d'ouverture		34 764
Trésorerie de clôture		22 667
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>(12 097)</b>